



**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de la gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, session 2025**

Le Président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article 1: Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de la gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, au titre de l'année 2025 :

Monsieur FABRE Bruno, directeur général des services, président, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame ROUX Catherine, attachée principale d'administration de l'État, vice-présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur CHAABNIA Oiasfi, attaché principal d'administration de l'État, expert, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur LO FERMO Filippo, agent comptable, expert, Université de Toulon, La Garde.

Madame PASTORET Virginie, administratrice de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Université de Montpellier, Montpellier.

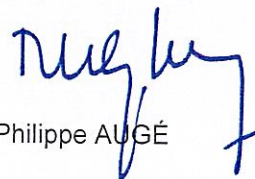
Madame ERLEVINT Laëtitia, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 04/07/2025

Le Président de  
l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ